

Monsieur PETTRE
Monsieur DAVID

Arcueil, 29/01/2019

Objet : Réponse à votre courrier du 23 janvier 2019

Messieurs,

Nous faisons suite à votre courrier en date du 23 janvier 2019, transmis par Monsieur Boué, par lequel vous sollicitez le versement de la prime de fin d'année prévue par la loi du 24 décembre 2018.

Votre intervention pour le compte des salariés de notre entreprise n'a pas manqué de me surprendre dès lors que vous n'y exercez aucun mandat.

En tout état de cause, je vous confirme que je n'envisage pas de verser une telle prime à nos collaborateurs.

Nous vous prions d'agréer Messieurs, l'expression de nos respectueuses salutations.

Tarek Ben Temlisset
Directeur Général

